

« Contre le projet d'implantation de l'antenne-relais Free à Berzet »

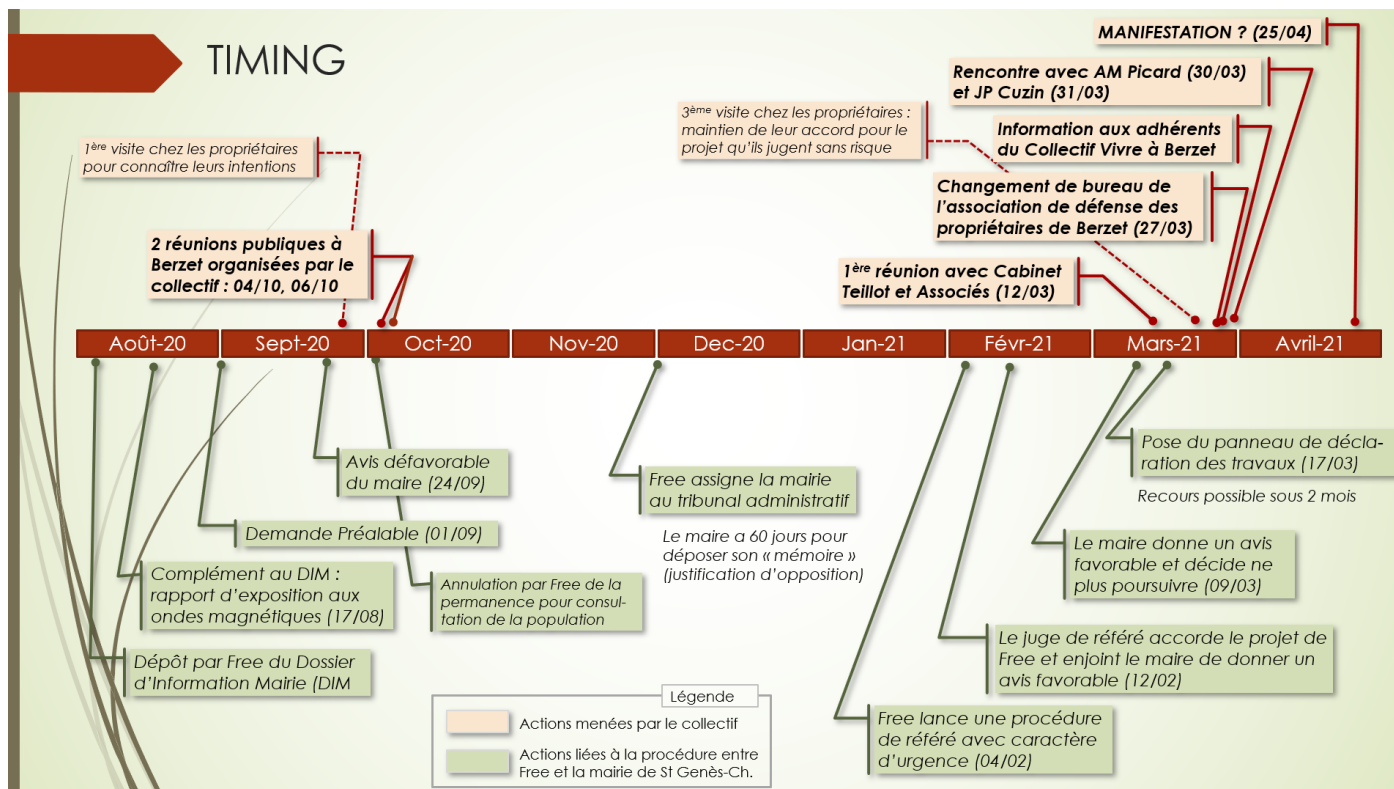
Il s'agissait de :

- Donner des informations sur ce qui a été fait et ce qui est envisagé par le collectif
- Faire poursuivre l'adhésion des membres à l'association de Berzet qui va lutter contre l'antenne Free
- Echanger sur les voies de recours possibles et les conséquences pour le village

Il y avait environ 25 participants présents à la réunion.

Au préalable, la plupart des adhérents au collectif avaient été contactés par téléphone pour savoir s'ils étaient au courant de l'actualité du dossier et s'ils recevaient bien les mails du collectif... Ce n'est pas toujours le cas ; des actions correctives sont mises en place. Rappelons enfin que le collectif « Vivre à Berzet » existe depuis octobre 2020. Il compte 146 adhérents pour environ 230 foyers et 500 habitants dans le village.

Le synoptique suivant présente les étapes et les actions clefs :



En synthèse, la situation :

- Il y a 8 mois Free lançait son projet d'implantation d'une antenne-relais de 36 m sur le terrain de la famille Astier, avec leur accord et moyennant rétribution. La mairie, encouragée dans sa démarche par le collectif, a tenté de s'opposer. Mais suite à la décision du juge des référés du 12 février, elle s'est vue dans l'obligation de délivrer un avis favorable le 8 mars. Elle n'a pas engagé de nouvelle procédure juridique contre ce projet.
- Le panneau de déclaration des travaux de Free a été apposé. Un recours au tribunal administratif est possible sous 2 mois (à partir de l'avis favorable). Il doit émaner d'opposants légitimes : habitants et/ou association.
- Le collectif a pris contact avec un cabinet d'avocats afin de connaître la meilleure stratégie pour s'opposer à Free (et à l'avis favorable contraint de la mairie). En parallèle, le collectif s'est organisé pour pouvoir mener un recours devant les tribunaux via une association de Berzet, dont l'objet est la défense des propriétaires.

L'association nommée « ASSOCIATION DE DEFENSE DES PROPRIETAIRES ET AUTRES TITULAIRES DE DROITS FONCIERS DU SECTEUR DE BERZET (ST-GENES-CHAMPANELLE) », dont l'AG s'est tenue le 27 mars, a maintenant pour bureau :

- Président : M. Aurélien NIBAU, rue derrière les granges, 63 122 BERZET
- Vice-Président : M. Philippe GIOANI, 4 ch. du champ Comtat, 63 122 BERZET
- Trésorier : Mme Caroline FAURE, 6 ch. du champ Comtat, 63 122 BERZET
- Secrétaire : M. Olivier COSTE, 10 ch. du champ Comtat, 63 122 BERZET

Pour qu'elle soit représentative de l'opposition qu'elle suscite dans le village, une des premières actions de chacun est de transformer son adhésion au collectif en adhésion à l'association.

Pour faciliter ce transfert, la cotisation à l'association a été fixée à 5 €. Au sein d'un même foyer, tous les membres majeurs peuvent adhérer (par ex. chaque personne d'un couple). Et chacun peut en parler à ses voisins.

Quelles actions médias ont été menées ?

- Des articles dans La Montagne et Le Semeur, un reportage radio sur France Culture, une émission sur Radio Campus (radio de Clermont-Ferrand).
- C'était une période où le collectif n'était pas partie prenante dans la procédure Free contre la mairie. Depuis mi-mars, l'association peut s'opposer officiellement et donc pourra intensifier sa présence dans les médias.

Quels contacts avec les institutionnels et les politiques ?

- Il y a eu des courriers et des échanges avec des dirigeants du Parc des Volcans. Berzet n'est pas dans un site classé (au sens de la loi de 1930) et l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco ne serait pas plus qu'un label. Le Parc n'a donc pas le pouvoir de s'opposer même si cette implantation va à l'encontre de son plan de gestion (qui est tourné vers l'amélioration des paysages et de l'environnement).
- Les conseillers départementaux de notre canton ont été rencontrés. Concrètement, les instances locales (maires, département) s'aperçoivent de leur impossibilité de mener des recours contre le déploiement accéléré des réseaux mobiles (4G et 5G). Ils parlent d'actions de fond, mobilisant plusieurs représentants de nos territoires, mais cela reste hypothétique et seulement pour un futur postérieur à nos échéances...
- D'autres contacts sont en cours ou envisagés : Unesco, région Rhône-Alpes Auvergne, ...

Quelle mobilisation des autres villages de Saint Genès contre ce projet ?

- A part quelques acteurs impliqués pour l'environnement, on ne perçoit pas une réelle adhésion des autres habitants de Saint Genès à notre opposition. Pour la faire évoluer ça sera plutôt par le biais de relations personnelles (les membres contactent leurs amis) ou d'actions médias mobilisatrices.

Des contacts avec d'autres collectifs ?

- Cela démarre, notamment depuis la lutte médiatisée du collectif de Charbonnières-lès-Vareennes (du côté de Pagnat et Moulet-Marcenat). Ludovic, un des membres fondateurs de ce collectif a assisté à la réunion...

Quid des relations avec les propriétaires, la famille Astier ?

- Il y a eu 3 entrevues. Elles se sont déroulées dans un climat apaisé. Cependant les désaccords persistent... Les Astier souhaitent que ce projet aboutisse, principalement parce qu'ils ont un intérêt financier.
- Notre opposition est clairement vis-à-vis du projet de Free. Il n'est pas question de s'en prendre aux propriétaires. Mais le fait qu'ils aient accepté la proposition de Free les positionne comme partie prenante du projet.
- Pour beaucoup d'habitants, les relations avec eux ne seront plus comme avant. Les Astier en sont conscients et assument. Il est donc probable que ce projet amène une dégradation des relations dans le village. C'est souvent ce qui arrive lorsque l'action d'une personne fait porter un risque vis-à-vis de la santé et dégrade le cadre de vie... ce qui amènera une probable décote des biens de tous les villageois.

Quelles prochaines actions ?

- Une analyse juridique faite par le cabinet d'avocats Teillot et Associés avec l'objectif de trouver des arguments sérieux pour l'abandon ou la révision du projet. Y compris s'il faut négocier une alternative...
- Poursuite des contacts avec les institutions, les politiques et les associations (par ex. liées à l'environnement).
- L'organisation d'une manifestation, le 25/04 à Berzet.

Quid de la 5G ?

- Pour l'instant, il n'est question que de 4G. Cependant on est persuadé qu'il ne suffira à Free que d'une procédure allégée, a priori sans recours possible, pour que s'installe la 5G (ou plus, plus tard). D'où l'urgence d'intervenir avant l'implantation du pylône...

Le collectif « Vivre à Berzet »

4 ch. du champ Comtat, Berzet, 63122 Saint Genès-Champanelle – e-mail : contact@collectif-berzet.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/collectifberzet/> – site internet : <https://collectif-berzet.fr>